

## Réunion de négociation 28 mars : intéressement n°1

L'accord d'intéressement actuel (2020-2022) arrive à son terme et un nouveau doit être signé avant le mois de juin pour couvrir l'exercice 2023.

Le bilan pour l'année 2022 conduit à un taux de distribution de 2,15 % de la masse salariale (2022) car tous les objectifs des indicateurs ont été atteints sauf l'indicateur cliquet permettant d'augmenter le taux de distribution à 2,3% (indicateur sur le taux de réalisation des dépenses).

- **Indicateur scientifique** (Nombre de publications scientifiques et techniques et brevets de l'année N recensés dans la base SCOPUS à la fin du 1er trimestre de l'année N+1 / effectif ETPT de chercheurs en année) : 1,004 pour une cible à 0,85
- **Indicateur d'appui aux pouvoirs publics** (Nombre total de livrables réalisés au titre de l'année N n'ayant fait l'objet d'aucune insatisfaction exprimée par les clients / nombre de livrables réalisés au titre de l'année N) : valeur supérieure à 0,973 pour une cible à 0,9 (retours sur quelques livrables manquants)
- **Indicateur sur l'insertion durable des jeunes** : part des salariés âgés de moins de 35 ans recrutés en CDI en année N / nombre total de salariés recrutés en CDI en année N : 0,5 pour une cible à 0,45
- **Indicateur sur la politique sociale** : Taux de présence aux formations =  $[1 - (\sum \text{absences justifiées ou injustifiées} / \sum \text{inscrits})]$  : 0,9683 pour une cible à 0,925
- **Indicateur RSE, égalité femme/homme** : Niveau de résultat de l'Index Egalité Femmes/Hommes de l'IRSN publié au titre de l'année N : valeur 89 pour une cible à 88
- **Indicateur RSE stockage données** : Nombre d'octets utilisés pour le stockage sur le répertoire U des fichiers sur 15/12/N (N)/nombre d'octets utilisés pour le stockage des fichiers au 31/08/2020 (R) : 0,58 pour une valeur cible inférieure à 0,85 (5,62 To stockés au 31/08/2020 et 3,29 To au 15/12/2022)

### La CFDT a fait des propositions concernant l'accord en cours de négociation :

- **Indicateur sur le taux de formation et de sensibilisation aux risques psychosociaux prévus dans le cadre de l'accord QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail signé en avril 2022)**
- **Indicateurs RSE sur l'empreinte des bâtiments de l'IRSN ou le bilan des émissions des gaz à effet de serre (dans l'hypothèse où ces grandeurs seraient mesurables)**
- **Ne pas conserver d'indicateurs liés à l'embauche ou à la fidélisation des salariés du fait du contexte particulier**

- **Conclure un accord pour 3 ans comme d'habitude qui porterait sur les exercices 2023 à 2025.**

Les tutelles ont demandé, pour la première fois, à avoir le projet d'accord d'intéressements avant le passage devant la Commission Interministérielle d'Audit Salarial du Secteur Public (CIASSP) pour validation.

N'hésitez pas à réagir dans les commentaires ou en contactant vos négociateurs CFDT :

Nathalie Broustet, Inès Daoud, Denis Moggio et Tatiana Taurines